

SSIAD 25/07/2021

AG du SSIAD : le 27 avril 2021

L'ASSOCIATION VIAUR CEROU a tenu son Assemblée Générale annuelle le 27 avril 2021, en présentiel et en visioconférence.

Sous la tutelle de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S), le SSIAD d'ALMAYRAC est géré par l'ASSOCIATION VIAUR CEROU. Celle-ci est administrée par un Conseil d'Administration représenté par un Président, Didier DOUBAX.

Le SSIAD intervient auprès des personnes âgées de plus de 60 ans (32 places), malades ou dépendantes, mais également auprès des personnes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant un handicap (2 places).

La prise en charge de ces personnes par le SSIAD permet ainsi :

- d'éviter l'hospitalisation lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile
- de faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation ;
- de prévenir ou retarder l'aggravation de l'état de santé des personnes.

Comme toutes les structures, le Service de Soins Infirmiers à Domicile a été fortement impacté par la Covid-19, mais a assuré et assure la continuité de son activité pendant cette période de pandémie.

Actuellement, l'association rencontre des problèmes de recrutement de personnel qualifié (aides-soignantes).

Au cours de l'assemblée générale, le président Didier DOUBAX a tenu à saluer le professionnalisme et l'implication de chacun.

Depuis 2019, le SSIAD a mis en place l'information relative à la rédaction des directives anticipées, des usagers et des familles, conformément aux obligations relatives à la loi du 2 février 2016.

L'objectif est de les inciter à rédiger leurs directives anticipées et/ou à désigner leur personne de confiance. Chacun, qu'il soit bien-portant ou malade, a la possibilité de réfléchir aux conditions et modalités de sa fin de vie.

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger ses « directives anticipées ». Si elle bénéficie d'un régime de protection légale, elle doit demander l'autorisation du juge ou, le cas échéant, du conseil de famille.

Pour plus d'informations : solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/findevie